

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS

Séance du 10 décembre 2025 à 20h30

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Excusés : 3
- Absent : 1

L'an deux mille vingt-cinq le 10 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints

Jacques FAVARON – Philippe VALOUR – Béatrice BROCARD - Philippe SOUQUE - Nicolas MELLADO - Daniel BLACHON - Norbert SABOT - Michèle VIAL-GAUVRIT

Excusés : Emilie FAURE – Carole DEVUN - Edwige ODIN

Absente : Emilie PATOUILLARD

Frédéric TEYSSIER est désigné secrétaire de séance.

**1. Personnel communal : mise en place d'une protection sociale complémentaire santé**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les employeurs territoriaux ont l'obligation de proposer une participation au financement de la complémentaire santé de leurs agents, à raison de 15€ brut minimum par mois et par agent (décret N°2022-581 du 20 avril 2022).

Le CDG 43 propose aux collectivités adhérentes une convention de participation avec la mutuelle Entrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention mutualisée du CDG 43,
- fixe la participation financière à un montant de 15€ brut mensuel par agent au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**2. Révision forfait communal Ecole privée**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune verse au titre du forfait communal, à l'Ecole Privée Saint-Joseph, 890,00 € par élève (sur la base de 60 élèves). Suite à la rencontre avec les responsables de l'Ecole Privée Saint-Joseph, Monsieur le Maire précise que malgré l'augmentation votée en 2024, l'Ecole Privée présente un budget en déficit de 5 300,00 €. Ce déficit s'explique par les augmentations de charge et divers travaux réalisés.

Monsieur le Mairie propose au Conseil Municipal de porter le montant à 900,00 € par élève avec un minimum de 60 000,00 €, quel que soit le nombre d'élèves.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'augmentation du forfait communal à 900,00 € par élève avec un minimum de 60 000,00 €, quel que soit le nombre d'élèves.

### **3. Tarifs déneigements hiver 2025-2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs d'entretien hivernal des voiries communales ont été fixés par délibération le 30 octobre 2024 pour le compte de hiver 2024-2025. Il propose de revoir ces différents tarifs pour l'hiver 2025-2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour l'hiver 2025-2026:

- 90,00 € de l'heure pour le déneigement (pour 85,00 € en 2024-2025)
- 62,00 € de l'heure pour le sablage (pour 59,00 € en 2024-2025)

### **4. Validation convention déneigement commune de Jonzieux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose d'une convention avec la Commune de Jonzieux pour le déneigement de la Tourette qui est réalisé par la Commune de Jonzieux. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le tarif proposé dans la convention est de 65€ par heure, tarif qui s'explique par le fait que les travaux sont réalisés par une entreprise privée mais avec du matériel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la Commune de Jonzieux

### **5. Achat des terrains Convers, Sabatier, Lardon**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'acquisition de terrain par la Commune :

- Terrain Convers situé route du Trève : afin de réaliser une plate-forme pour installer les colonnes du SICTOM, il est proposé d'acquérir une bande de 13 x 6 mètres au tarif de 0,70 € le m<sup>2</sup>
- Terrain Lardon à Cellières : afin de réaliser un accès aux parcelles limitrophes, Mr Lardon et Mme Cornillon cèdent gratuitement à la Commune une bande de terrain de 8 x 6 mètres moyennant le déplacement du compteur électrique en bordure de terrain
- Terrain Sabatier : dans la continuité du terrain communal déjà acquis à Mr Sabatier il y a quelques années, il est proposé d'acquérir une parcelle de 2197 m<sup>2</sup> au tarif de 0,70 € le m<sup>2</sup> soit 1 537,90 € arrondi à 1 500,00 € après discussion avec le propriétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à réaliser ces opérations.

## **6. Travaux : réfection du chemin au Poyet**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis réalisé pour la réfection d'un chemin situé au Poyet. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que des travaux sont nécessaires au niveau des reverdos et qu'il convient de réempierreer ce chemin très pentu afin de limiter les écoulements d'eau dans le hameau.

Monsieur le Maire propose de confier ces travaux à l'entreprise Moine TP pour un coût de 4 020,00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Moine TP pour un montant de 4 020,00 € HT.

## **7. Travaux : aménagement terrain pour pose de colonnes ordures ménagères au Trève**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis réalisé pour la création d'une plate-forme route du Trève sur le terrain Convers. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que Mme Convers a adressé un courrier à la Commune dans lequel elle précise que la Commune peut commencer les travaux avant que la vente soit définitive.

Monsieur le Maire propose de confier ces travaux à l'entreprise Moine TP pour un coût de 4 859,67 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Moine TP pour un montant de 4 859,67 € HT.

## **8. Demande de subvention DETR 2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de programme voirie pour l'année 2026 : ce programme se composerait d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle que la Commune pourrait activer ou non en fonction des montants proposés par les entreprises :

- Tranche ferme :
  - o Trottoirs route du Trève : 600 m
  - o Chemin des Narces : 280 m
  - o Chemin de Vial : 190 m
  - o Route de Chazotte : 380 m
- Tranche optionnelle : Chemin de Pavaillon : 1200 m

Montant estimatif des travaux réalisé par le bureau d'étude LELA-VRD: 125 050,00 € HT dont :

- Tranche ferme : 87 455,00 € HT
- Tranche optionnelle : 37 595,00 € HT

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'étude LELA-VRD pour un montant forfaitaire de 3 700,00 € HT avec une tranche optionnelle de 600,00 € HT, soit un montant total de 4 300,00 € HT si la tranche optionnelle est activée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire :

- à solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Loire
- à valider la proposition de maîtrise d'œuvre du bureau d'étude LELA-VRD.

**9. Rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement collectif et non collectif**

Monsieur le Maire précise que

- la Communauté de Communes Loire Semène réalise chaque année un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement collectif.
- le Syndicat des Eaux Loire Lignon réalise chaque année un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non-collectif.

Ces rapports n'ont pas amené de questions de la part du Conseil Municipal.

**10. Rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du Service Public d'alimentation en eau potable**

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Loire Semène réalise chaque année un rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport n'a pas amené de question de la part du Conseil Municipal.

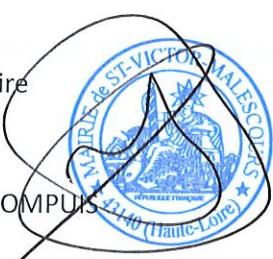
**11. Compte-rendus réunions et informations diverses**

- Monsieur le Maire présente la demande de l'Ecole Centrale Supelec qui souhaite s'installer le 28 avril 2026 dans le cadre d'un raid que l'Ecole organise chaque année. L'Ecole souhaite réserver la salle des fêtes et pouvoir installer son campement dans le pré à côté du Cimetière. Le Conseil Municipal est favorable à donner suite à cette demande.
- Monsieur le Maire présente les courriers de remerciements pour l'attribution de subventions par les associations Don du Sang et Secours Catholique
- Monsieur le Maire précise que l'OPAC n'a pas souhaité donner suite à un éventuel projet de constructions de logements rue de la Source.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes de Loire Semène concernant les horaires d'ouverture et fermeture du périscolaire qui seront respectivement fixés à 7h00 et à 18h30 jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Monsieur le Maire rappelle que les vœux de la Commune seront organisés le dimanche 11 janvier 2026 à 11h00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h50.

Le Maire

Yves BOMPUISSANT



Secrétaire de séance

Frédéric TEYSSIER